



**HANDI
SPORT**

LIGUE
FRANCOPHONE

Championnats Multisports Adaptés

REGLEMENT



BADMINTON

SAISON 2024 – 2025



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONF

Avenue du Centenaire, 69 - 6061 Charleroi

Tel: +32 (0)71.10.67.50

Email: info@handisport.be

www.handisport.be



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONE

Table des matières

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS.....	1
Table des matières.....	3
1. Présentation du championnat	5
2. Déroulement d'une journée	6
2.1. Les missions des éducateurs	6
a) A l'arrivée du club	6
b) Pendant la journée.....	6
c) A la fin de la journée	6
2.2 Les missions des sportifs.....	7
3. Le règlement.....	7
3.1. Les scores	7
a) Les points	7
b) Le classement.....	7
3.2. Les aptitudes / division	8
a) Divisions 1 – 2 - 3	8
b) Divisions 4-5-6.....	8
c) Divisions 7-8-9-10.....	8
d) Divisions 11-12-13.....	Erreur ! Signet non défini.

3.3. Règlement technico-sportif ET adaptations	8
a) Exécution du service	Erreur ! Signet non défini.
b) Rappels aux joueurs	8
c) Rappels aux arbitres	8
d) Rappels aux coachs	9

1. Présentation du championnat

Le championnat adapté de badminton est destiné au public adulte en situation de handicap intellectuel qui participe sous l'accompagnement et la responsabilité d'un éducateur ou d'une personne encadrante.

Ce championnat se déroule en journée, en semaine. 3 à 6 journées de championnat sont organisées de septembre à juin. Lors de la première journée, les divisions peuvent être réajustées selon les nécessités identifiées par le coordinateur/animateur sportif de la LHF. Les éducateurs prennent le soin en amont de définir la division de chacun selon le niveau réel de chacun des sportifs (voir règlement – définition des aptitudes attendues par division).

Les participants sont répartis dans les divisions. Le nombre de division dépend du nombre de sportifs.

- La première division est destinée aux joueurs les plus autonomes, aux joueurs qui comprennent le jeu et s'adaptent à celui-ci. Leurs mouvements sont fluides et contrôlés.
- La dernière division est destinée aux personnes ayant le plus de difficultés tant au niveau de la compréhension que de la motricité.
- Il y a maximum 12 joueurs par division.
- Dans le cadre d'une organisation à 3 journées, chaque sportif rencontre tous les joueurs de sa division 1 fois ; 3 ou 4 matchs par journée sont joués par tous :
 - o Journée 1 :
 - Une journée de jeu d'évaluation est proposée ; chacun sur le terrain de la division correspondante (changement de division si nécessaire) ; au terme de cette journée, les résultats ne sont pas comptabilisés pour le championnat.
 - o Journée 2 :
 - Championnat : 3 ou 4 matchs sont joués par tous.
 - o Journée 3 :
 - Championnat : 3 ou 4 matchs sont joués par tous.
 - Remise des prix du championnat.
- Dans le cadre d'une organisation à 6 journées : chaque sportif rencontre tous les joueurs de sa division 2 fois ; 3 ou 4 matchs par journée sont joués par tous (selon le même principe que l'organisation à 3 journées - voir ci-dessus) :
 - o Matchs tests lors de la journée 1 (cfr adaptations éventuelles des divisions)
 - o 3 ou 4 matchs lors des journées 2 – 3 – 4 – 5

- 2 matchs lors des « play-offs » de la journée 6 (+ remise des prix) :
 - 3 poules de 3 sont formées (1-2-3/4-5-6/7-8-9) ou adapté selon le nombre de joueurs.
 - Chaque joueur se rencontre au sein de la poule
- Chaque journée débute à 09h45 et se termine à 15h30.
- Les sportifs peuvent arriver à partir de 09h30.

2. Déroulement d'une journée

2.1. Les missions des éducateurs

a) A l'arrivée du club

- L'éducateur met tout en œuvre pour arriver à l'heure. Le cas échéant, il prévient ! Sans nouvelle, les matchs sont lancés selon la planification établie. Toute absence est notifiée d'un forfait ! (cfr règlement général CMA).
- L'éducateur installe son groupe au choix dans la salle (gradins – bancs – chaises)
- L'éducateur annonce la présence de son club à la table de secrétariat – arbitrage.
- L'éducateur indique en vert les présents et en rose les absents sur la feuille de présence.

b) Pendant la journée

- L'éducateur gère/encadre au mieux la dynamique de son groupe institutionnel.
- L'éducateur se rend à la table de secrétariat – arbitrage pour sélectionner les matchs qu'il va arbitrer, il surligne en vert les matchs et note les résultats à la fin de ceux-ci.
- L'éducateur arbitre le match de manière neutre et fair-play, en respectant le règlement.

c) A la fin de la journée

- Les éducateurs aident pour le rangement des terrains.
- Les éducateurs vérifient que leurs sportifs ont bien toutes leurs affaires.

➔ Les éducateurs sont tenus de veiller à rendre les locaux dans un état correct et soigné, d'être attentifs à la propreté des tables de repas, des vestiaires et des toilettes.

2.2 Les missions des sportifs

- Les sportifs ont une tenue adaptée à la pratique du sport et un badge nominatif.
- Les sportifs sont munis de leur raquette personnelle.
- Les sportifs sont présents dans un esprit sportif de camaraderie et de fair-play.
- Les sportifs peuvent aider à arbitrer si leur niveau de compréhension le permet, mais l'éducateur doit être présent.
- Le sportif ne peut pas venir noter son score lui-même, ni sélectionner son match.

3. Le règlement

3.1. Les scores

a) Les points

- Divisions de **1 à 3** : 2 Sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart.
- Divisions de **4 à 6** : 2 Sets gagnants de 11 points avec 2 points d'écart. Le service change tous les 2 points.
- Divisions de **7 à 9** : 1 Set gagnant de 15 points. Le service change tous les 2 points
- Pour un match **gagné**, le joueur remporte **3 points**.
- Pour un match **perdu**, le joueur remporte **1 point**.
- Pour un match **perdu par forfait**, le joueur aura **0 point**.
- **Un joueur doit être présent à au moins 2/3 du nombre total de journées. En cas d'absence excédant ce seuil, il sera déclaré forfait pour le reste du championnat.**

b) Le classement

Le classement se réalise par division, en fonction du nombre de points à la fin du championnat. Il est actualisé après chaque journée.

Une remise des prix est organisée la dernière journée du championnat, avec une récompense pour tous.

La LHF se charge d'organiser cette remise des prix (et de prévoir les récompenses associées).

3.2. Les aptitudes / division

a) Divisions 1-2-3

- Être capable de suivre le règlement officiel ; Avoir une approche tactique ; Être capable d'adapter son jeu en fonction du jeu de l'adversaire.
- Le joueur continue de servir tant qu'il gagne le point.

b) Divisions 4-5-6

- Être capable techniquement de jouer en coup droit et en revers dans un échange plus ou moins long ; Savoir se déplacer pour jouer le volant ; Compréhension du règlement officiel.
- Le service change tous les deux points, indépendamment du joueur ayant marqué les points.

c) Divisions 7 et plus

- Être capable de renvoyer le volant ; Servir correctement ; Pas de jeu d'attaque ; remettre les volants sans technique précise ; jeu hasardeux.
- Le service change tous les deux points, indépendamment du joueur ayant marqué les points.

3.3. Règlement technico-sportif ET adaptations

- ➔ Sauf communication contraire ci-dessous, le championnat adapté de badminton se réfère au règlement officiel en vigueur : [CLIQUEZ ICI](#)

a) Rappels aux joueurs

- Les joueurs portent une tenue et des chaussures adaptées à la pratique du sport. Ceci pour autant que, selon la(es) déficience(s) existante(s), une autre tenue ou d'autres chaussures ne soient indiquées.
- Les joueurs ne portent pas d'objets (bagues, bracelets, montres) susceptibles de causer des blessures lors du jeu.
- L'arbitre dirige le jeu et ses décisions sont sans appel.

b) Rappels aux arbitres

- L'arbitre dirige le jeu et ses décisions sont sans appel.



- L'arbitre annonce le point dès que le volant cesse d'être en jeu et qu'un point a été acquis. L'arbitre l'annonce à la fin de chaque point en énonçant d'abord le nombre de points du serveur et, ensuite, le nombre de points du relanceur.
 - Le joueur qui a commencé dans un camp, commence dans l'autre camp dans le set qui suit immédiatement, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la partie.
 - Les joueurs doivent avoir un comportement correct vis-à-vis des adversaires, des officiels et du public. Sont sanctionnés :
 - o Les dégâts volontaires à l'équipement ;
 - o Des cris excessifs ou un langage inconvenant ;
 - o Tous dégâts volontaires à l'équipement sont à la charge du club auquel adhère le contrevenant. Sanctions :
- ➔ L'arbitre sanctionne ses excès selon la situation. Les sanctions vont d'un avertissement – la perte du point – du set – du match.

c) Rappels aux coachs – éducateurs

- Le coach est responsable du comportement de ses joueurs
- Le coach peut encourager ou donner des directives à ses joueurs pendant le jeu tant que cela reste dans un esprit sportif et fairplay.
- L'arbitre dirige le jeu et ses décisions sont sans appel.
- La LHF rappelle qu'en cas de dégâts occasionnés aux installations sportives, les frais associés aux dégâts seront à la charge du participant responsable des dégâts. L'assurance de la LHF n'intervient pas dans de telles circonstances.